

Intitulé de la formation

Sauveteur Secouriste du Travail – formation initiale

Habilitation SST : Notre organisme de formation est **habilité par la CRAM et par l'INRS (et la C.N.H.), et est conventionné par la MSA (Mutualité Sociale Agricole), pour délivrer des formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail) sur tout le territoire national.**

Objectifs

- Intervenir sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.
- Mettre ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

Public : tout salarié / employé / toute personne

Effectif par cours

4 à 10 personnes

Durée

14 heures (2 jours)

Cours pré requis

Aucun

Lieu

Sur votre site ou dans nos locaux

Moyen pédagogiques et techniques

- Tableau blanc
- Rétroprojecteur
- Ordinateur
- Mannequin (adulte, enfant et nourrisson)
- Défibrillateur
- Tableau d'intervention INRS

Déroulé

- Accueil des stagiaires
- Présentation de la formation et de son organisation

Compétence 1: Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

Compétence 2: Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Evaluation des compétences et Bilan de la formation

Contenu de la formation (objectifs pédagogique)

Conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

1. LE SAUVETAGE-SECOURISME DU TRAVAIL

- **Identifier son rôle en tant que secouriste**
 - Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
 - Intérêt de la prévention des risques professionnels.
 - Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ?
 - Son rôle dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise,
 - Articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise.
- **Identifier son rôle en tant que « Préventeur » dans son entreprise**
 - Le cadre juridique de l'intervention du SST.
 - Présentation du programme :
 - **Protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir.**

La méthode de recherche des risques persistants et celle d'examen rapide d'une victime seront reprises au cours de chaque séance pratique.

2. RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTÉGER

- Formation générale à la prévention :
 - Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger / phénomène dangereux, situation dangereuse, événement dangereux, dommage, risque ...
 - Connaître les principes de base de la prévention.
 - Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (Article L 230-2 (ancien Code du Travail) = **Article L 4121-1 (nouveau Code du Travail)** et Article R 230-1 (ancien Code du Travail) = **R 4121-1 (nouveau Code du Travail)**).

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

Connaître l'alerte aux populations.

- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.

Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

- Identifier les dangers dans la situation concernée :

- mécanique ou de chute de personne ;
 - électrique ;
 - incendie, explosion, thermique ;
 - atmosphère toxique ou irrespirable
 - autres, ...
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.

Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.

- Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
- Lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, faire en sorte de rendre impossible, en l'isolant, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations non dangereuses dans lesquelles il pourra dégager la victime.

Éléments de sauvetage et techniques de dégagement d'urgence dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise.

- Dégagement d'urgence par traction de la victime au sol

Cas particulier :

- Protection des populations en cas d'alerte : la sirène

3. De « PROTÉGER » à « PREVENIR »

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST.

Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

Repérer les dangers dans une situation de travail.

- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, à partir de ces observations ; les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.

Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s).
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment.

4. EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Est-ce que la victime :

- saigne abondamment ? s'étouffe ? répond aux questions et se plaint ? respire ?
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Donner à la personne choisie les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte.
- Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime.

5. De « FAIRE ALERTER » à « INFORMER »

Cette séquence est la suite logique de la séquence « De PROTÉGER à PRÉVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et /ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, **dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.**

Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « FAIRE ALERTER » vers l'action « INFORMER ».

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

Informez son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

6. SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
- Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

a) La victime saigne abondamment :

- Comprimer l'origine du saignement.

Cas particuliers :

- la victime présente une plaie qui saigne avec corps étranger
- la victime présente un saignement de nez,
- la victime vomit ou crache du sang,
- autres saignements.

b) La victime s'étouffe :

- La désobstruction des voies aériennes chez l'adulte et l'enfant,
- La désobstruction des voies aériennes chez le nourrisson,
- L'obstruction partielle des voies aériennes

c) La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux :

- mettre au repos,
- reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise.

d) La victime répond, elle se plaint de brûlures :

- brûlures thermiques : arroser pour éteindre et refroidir,
- brûlures chimiques : arroser abondamment pour rincer.

Cas particuliers :

- la brûlure électrique,
- la brûlure interne par inhalation ou ingestion de produit corrosif ou irritant.

e) La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements :

- Quels que soient les signes, agir comme s'il y avait fracture :

- dos, cou, tête : éviter de déplacer et maintenir la tête,
- membres : éviter de déplacer et respecter les déformations éventuelles.

f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment :

- plaie grave de l'abdomen : position d'attente à plat dos, jambes surélevées,
- plaie grave du thorax : position d'attente demi-assise,
- sectionnement de membre : conditionner le segment de membre,
- plaie à l'œil : position d'attente à plat dos, tête calée,
- plaies simples : nettoyer la plaie.

g) La victime ne répond pas, elle respire :

- libération des voies aériennes,
- mise sur le côté, tête basse (PLS).

h) La victime ne répond pas, elle ne respire pas :

- réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'adulte ;
- réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'enfant ;
- réanimation cardio-pulmonaire chez le nourrisson.

Au cours de chaque séance pratique, les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés, seront rappelées.

7. SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. **L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.**

Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...

Conduites particulières à tenir : **par exemple : pose du garrot sur un chantier de désamiantage, oxygénothérapie, antidote en accompagnement, utilisation de techniques d'intervention et de matériels spécifiques.**

8. Utilisation du défibrillateur (DSA : Défibrillateur Semi-Automatique ou DAE : Défibrillateur Automatisé Externe)

Partie théorique :

- La défibrillation semi-automatique ou Automatisé externe (historique)
- L'arrêt cardio-respiratoire
- La chaîne de suivi
- La réanimation cardio-respiratoire
- Le défibrillateur

Partie pratique :

- Procédure opérationnelle d'utilisation du DSA ou du DAE
- Conditions d'utilisation (sécurité)
- Recueil et transmissions de données
- Cas concrets

Equipe pédagogique – Qualification des intervenants

- Hexagone Formation Conseil est habilité pour délivrer des formations SST sur toute la France.
- Nos formateurs SST sont des moniteurs SST expérimenté à jour de leur recyclage et déclarés sur FORPREV.
- Responsable Pédagogique : Matthias ARI

Moyens pédagogiques

- La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.
- Tout le matériel nécessaire pour cette formation est mis à disposition par le formateur : mannequin, couverture, accessoires, défibrillateur (DSA ou DAE) ...
- Dans un souci d'hygiène, les peaux de visage et les sacs d'insufflation sont individuels.

Méthode d'évaluation des SST et sanction

- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST).
- Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs. (Le candidat n'ayant pas obtenu une évaluation favorable, se verra délivrer une attestation de suivi de formation).
- Une attestation de formation est remise.
- A l'issue de la session, un procès-verbal est dressé via le logiciel FORPREV.

Formation Recyclage SST = Formation Maintien et Actualisation des Compétences de SST (MAC SST)

- La durée préconisée pour un **recyclage SST (=Formation Maintien et Actualisation des Compétences de SST - MAC SST)** est de 7 heures pour un groupe de 10 personnes.
- Le **premier recyclage SST** doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la **formation SST Initiale**.
- Après le premier recyclage, la périodicité des suivants est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise, qui le souhaite, de mettre en place un **recyclage SST (=Formation Maintien et Actualisation des Compétences de SST - MAC SST)** plus fréquemment.
- Les stagiaires devront se munir de leur carte S.S.T, le moniteur récupère les anciennes cartes SST et HEXAGONE FORMATION CONSEIL éditera une nouvelle carte SST pour les stagiaires ayant reçu une évaluation favorable.